

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CORUM CONVICTIONS

SCPI au capital initial de 950.786 €
Siège social : 6, rue Lamennais – 75008 Paris
749 907 507 R.C.S Paris
Visa SCPI n°12-17 en date du 24 juillet 2012

La société CORUM ASSET MANAGEMENT – CORUM AM, agissant en qualité de gérant de la société **CORUM CONVICTIONS**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le 14 avril 2015, à 14h30, Hôtel Prince de Galles - Salon Chaillot, 33, av Georges V, 75008 PARIS.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes et rapports annuels,
- Approbation de l'affectation du résultat au 31 décembre 2014,
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation du maintien du nombre de membres du Conseil de Surveillance,
- Élection des membres du Conseil de Surveillance,
- Approbation de l'enveloppe des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour les formalités.

Assemblée générale extraordinaire

- Mise à jour réglementaire et modification subséquente des statuts (Article 18),
- Modifications statutaires (Articles 12 et 18)
- Pouvoirs pour les formalités.

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un résultat net de 8 290 050,51 € et un capital social nominal de 185 346 378 €.

L'assemblée générale donne quitus à la société de gestion et au Conseil de Surveillance pour leur mission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 8 290 050,51 € ainsi :

Résultat net au 31 décembre 2014	8 290 050,51 €
Report à nouveau	177 897,76 €
Résultat disponible à affecter	8 467 948,27 €
Dividende	7 632 936,40 €
Report à nouveau après affectation	835 011,87 €

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

	Globale pour la SCPI	Unitaire par part
Valeur comptable	186 181 389,87 €	865,88 €

Valeur de réalisation	188 070 568,65 €	874,67 €
Valeur de reconstitution	230 551 606,45 €	1 072,24 €

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'article 18 des Statuts - Nomination du conseil de surveillance - dispose notamment que ledit conseil « est composé de sept membres au moins, douze au plus », décide de maintenir le conseil de surveillance au nombre actuel de huit membres.

Sixième résolution

L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir, soit douze (12). Il est toutefois souligné qu'il est proposé à l'assemblée générale de maintenir le nombre de membres du conseil de surveillance à huit (8). En conséquence, si cette proposition est adoptée, seuls les huit (8) candidats ayant remporté le plus grand nombre de voix seront élus.

Sous réserve de l'adoption de la cinquième résolution, l'assemblée générale nomme au poste de membre du conseil de surveillance les huit candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés par les associés parmi la liste des candidats ci-dessous :

Membres sortants se représentant :

- 1- **LAHERA Francisco (Président)** : propriétaire de 28 parts, demeurant 55 bd du Commandant Charcot - 92200 Neuilly-sur-Seine, né le 02/10/1947, Retraité, ancien DRH EDF Suez Services.
- 2- **CLUZEL Guy** : propriétaire de 100 parts, demeurant 156 Chemin de Fontanières - 69110 Sainte Foy Lès Lyon, né le 29/12/1945, Ingénieur, Gérant de société de conseil aux PME/PMI/TPE, Délégué Régional d'OTECEI.
- 3- **GIBOIRE Serge** : propriétaire de 17 parts, demeurant 8 rue du champ Paris - 35510 Cesson Sevigne, né le 10/06/1949, Retraité, ancien cadre logistique.
- 4- **GUILLAUMOT Michel** : propriétaire de 28 parts, demeurant 2 rue de Breuil - 52170 Rachecourt sur Marne, né le 22/08/1948, Médecin du travail.
- 5- **TORTAJADA Stéphane** : propriétaire de 67 parts, demeurant 31 rue Raynouard - 75016 Paris, né le 11/10/1972, Directeur Financement et Investissement du groupe EDF, auparavant en charge de l'immobilier et du développement à l'international du Groupe Casino.

Associés fondateurs faisant acte de candidature :

- 6- **HERIAUD Jean-Pierre** : propriétaire de 23 parts, demeurant 46 rue de Bièvres - 92140 Clamart, né le 29/10/1949, Chef de projet informatique dans l'immobilier.
- 7- **MACHADO José** : propriétaire de 17 parts, demeurant 54 bd de Charonne Botte 78 - 75020 Paris, né le 15/04/1978, Ingénieur.

Associés faisant acte de candidature (*par ordre alphabétique*) :

- 8- **BATTISTELLA Jérôme** : propriétaire de 24 parts, demeurant 36 cours Berriot - 38000 Grenoble, né le 01/11/1986, Conseiller clientèle Banque Société Générale.
- 9- **BELSON Antoine** propriétaire de 65 parts, demeurant 96 Rue A. Briand - 92300 Levallois, né le 02/08/1953, Directeur des études, secteur bancaire.
- 10- **BERTOMEU Sébastien** : propriétaire de 61 parts, demeurant 5 bd d'Alsace - 65500 Jic en Bigorre, né le 18/03/1974, Agent immobilier - Gérant de société.
- 11- **BINOIS Olivier** : propriétaire de 86 parts, demeurant 14 rue Molière - 94360 Bony sur Marne, né le 05/02/1972, Etudiant.
- 12- **BLANCO Marius** : propriétaire de 91 parts, demeurant 39, Avenue Faidherbe - 93100 Montreuil, né le 16/04/1972, Chef de projet informatique.
- 13- **BON Henry** : propriétaire de 50 parts, demeurant 2 rue de Buzenval - 92210 Saint-Cloud, né le 06/08/1982, Cadre Ressources Humaines chez Dassault Aviation.
- 14- **BOUTHIE Christian** : propriétaire de 30 parts, demeurant 12 avenue de Grimardet - 46300 Gourdon, né le 03/06/1948, Vétérinaire libéral en retraite.
- 15- **BUTIN Jean-Marc** : propriétaire de 23 parts, demeurant 10 rue des Clématites - 25600 Vieux Charmont, né le 15/12/1969, Directeur de la qualité et des achats dans le secteur automobile (Peugeot Motocycles).
- 16- **CAMPAS Gautier** : propriétaire de 205 parts, demeurant 14 rue de Chatillon - 75014 Paris, né le 01/08/1975, Directeur des opérations en Banque (Crédit Agricole Taiwan), Direction des programmes IT.
- 17- **CERVERA Patrick** : propriétaire de 74 parts, demeurant 7 rue du Nord - 67207 Niederhausbergen, né le 22/11/1973, Responsable Pôle Financier Gespré Europe.
- 18- **CORNAND René** : propriétaire de 50 parts, demeurant 19 Allée Jean Bart - 77200 Torcy, né le 13/03/1959, Chargé de mission direction internationale de l'ADEME.
- 19- **DAUDE Daniel** : propriétaire de 88 parts, demeurant 38 rue Amadéo - 63000 Clermont-Ferrand, né le 09/01/1954, Notaire, ancien secrétaire et Vice-Président de la chambre des Notaires.
- 20- **De MAISTRE Jean** : propriétaire de 518 parts, demeurant La Chevière - 37190 Saché, né le 19/02/1949, Retraité, ancien Vice-Président au sein d'un groupe international de Transport maritime, ancien officier de marine.
- 21- **DELACOUR Patrick** : propriétaire de 91 parts, demeurant 11 résidence la Foulque d'Or - 13700 Marignane, né le 18/08/1955, Ingénieur informatique, Consultant indépendant en informatique.
- 22- **DELAIGUE Jean** : propriétaire de 129 parts, demeurant 4 chemin des brosses - 42480 La Fouillouse, né le 04/05/1955, Retraité, ancien Chargé de formation.
- 23- **ESCANDE Claude** : propriétaire de 39 parts, demeurant 6 rue Maurice Beconne - 31400 Toulouse, née le 16/04/1950, Retraitée.
- 24- **EYROLLE Etienne** : propriétaire de 20 parts, demeurant 11 chemin des pluviers - 95800 Courdimanche, né le 05/04/1957, Chargé d'opération, chargé de mission.
- 25- **FOUCHERAND Nicolas** : propriétaire de 76 parts, demeurant 68 rue Aristide Briand - 92300 Levallois Perret, né le 08/11/1963, Notaire.
- 26- **FOURIS Raoul** : propriétaire de 27 parts, demeurant 2 place de l'Eglise - 63330 Pionsat, né le 13/05/1950, Retraité, ancien Pharmacien d'officine et hospitalier.
- 27- **GARCIA Thierry** : propriétaire de 30 parts, demeurant 51 av de Villeneuve - 26200 Montélimar, né le 18/09/1957, Retraité, ancien agent EDF.
- 28- **GAU Jacques** : propriétaire de 145 parts, demeurant 34 bd des Pyrénées - 31800 Saint Gaudens, né le 05/11/1945, Médecin spécialiste.
- 29- **GOIX André** : propriétaire de 77 parts, demeurant 77 rue du Général Leclerc - 95600 Eaubonne, né le 18/02/1955, Directeur général délégué de la société de gestion de portefeuille SPGP.
- 30- **HO-TOUSSAINT Tsai Li** : propriétaire de 55 parts, demeurant 6 bd Henri Sappia - 06100 Nice, né le 23/09/1973, Enseignante.
- 31- **KERISOUET Emmanuel** : propriétaire de 38 parts, demeurant 8 rue Gutenberg - 28000 Chartres, né le 30/12/1967, Chef de projet informatique assurances, Responsable des relations financières Agents de courtiers.

- 32- LANCON Pascal** : propriétaire de 80 parts, demeurant 2 av Thurel - 39000 Lons le Saunier, né le 09/10/1952, Retraité, ancien Mandataire Gan Patrimoine.
- 33- LAVENU Alain** : propriétaire de 29 parts, demeurant 12 rue Claude Nicolas Ledoux - 92350 Le Plessis Robinson, né le 12/07/1948, Retraité de la métallurgie.
- 34- LONG Sébastien** : propriétaire de 102 parts, demeurant 32 rue Jean de la Fontaine - 75016 Paris, né le 29/10/1989, Etudiant.
- 35- MARCILLET Alain** : propriétaire de 24 parts, demeurant 9 grande rue - 52370 Cirfontaines en Azois, né le 30/01/1950, Retraité.
- 36- MAZUAI Christophe** : propriétaire de 34 parts, demeurant 9 rue du Trouvère - 13800 Istres, né le 19/06/1979, Ingénieur chimiste, ingénieur en pétrochimie groupe Lyondellbasell.
- 37- MEREYDE Laurent** : propriétaire de 37 parts, demeurant 25 rue du Général Bertrand - 75007 Paris, né le 09/05/1969, Directeur de la sûreté du groupe Technip, Administrateur de Cindex.
- 38- METAIS Marc-Antoine** : propriétaire de 78 parts, demeurant Le Gué-Vaslin - 28200 Chateaudun, né le 17/07/1987, Dirigeant de sociétés en France et Singapour.
- 39- MORVAN Anthony** : propriétaire de 31 parts, demeurant 50 Rue Belgard - 75020 Paris, né le 19/10/1986, Consultant.
- 40- MOTCHIDLOVER Yves** : propriétaire de 15 parts, demeurant 16 rue Dagorno - 75012 Paris, né le 26/07/1952, Retraité d'activité de conseil auprès de PME et de conseil immobilier.
- 41- MOULIS Jean-François** : propriétaire de 15 parts, demeurant Saint Philibert - 73670 Saint Pierre d'Entremont, né le 29/02/1948, Retraité, ancien Chef d'entreprise et consultant en gestion d'entreprise.
- 42- NICOLAS Xavier** : propriétaire de 20 parts, demeurant 7 résidence du Parc des Vallées - 28250 Senonches, né le 06/05/1957, Docteur en Pharmacie, Maire de Senonches.
- 43- ORIOL Damien** : propriétaire de 58 parts, demeurant 53 rue auguste blanqui - 78200 Houilles, né le 25/02/1982, Responsable de programme informatique chez EDF.
- 44- PADOVAN Patrick** : propriétaire de 80 parts, demeurant La belette - 47 480 Bajamont, né le 28/01/1954, Médecin en cabinet privé.
- 45- PINEL Alain** : propriétaire de 180 parts, demeurant 4 rue Collas - 92310 Sèvres, né le 10/03/1959, Ingénieur programme - Frégate multimission - DCNS.
- 46- RILHAC Christian** : propriétaire de 71 parts, demeurant 8 Avenue des Mesanges - 77270 Villeparisis, né le 08/05/1955, Professeur enseignement secondaire privé sous contrat d'état.
- 47- RIVIERE Patrice** : propriétaire de 73 parts, demeurant 5 rue du Manoir - 31840 Aussonne, né le 13/09/1973, Ingénieur chef de projet SSII (Sopra - Steria Group).
- 48- SALOMON Denis** : propriétaire de 142 parts, demeurant 6 rue du Clos Neptune - 25000 Besançon, né le 12/03/1957, Directeur de région activité commerciale, Directeur des ventes.
- 49- SANTINI Dominique** : propriétaire de 25 parts, demeurant 45 rue de la Folie Regnault - 75011 Paris, né le 15/09/1972, inspecteur - Auditeur comptable et financier.
- 50- STAIGER GARCIA Pascale** : propriétaire de 34 parts, demeurant 51 av de Villeneuve - 26200 Montélimar, né le 10/02/1963, Responsable administratif.
- 51- TESTARD François** : propriétaire de 59 parts, demeurant 6 la Mettrie Labbé- 35730 Pleurtuit, né le 23/07/1949, Retraité, ancien clerc de notaire hors rang, courtier et agent d'assurances, inspecteur d'assurances.
- 52- TISSOT Sylvain** : propriétaire de 27 parts, demeurant 2 Rue Boyer Barret - 75014 Paris, né le 10/12/1979, Coordinateur d'achat publicitaire dans l'automobile.
- 53- TOUSSAINT Hervé** : propriétaire de 70 parts, demeurant 6 bd Henri Sappia - 06100 Nice, né le 06/01/1970, Technicien, fonctionnaire hospitalier.
- 54- WARCKOL Didier** : propriétaire de 43 parts, demeurant 149 Avenue Paul Doumer - 92500 Rueil Malmaison, né le 27/12/1952, Directeur logistique.
- 55- SC ADM LAB représentée par Michel BARTHEL** : propriétaire de 30 parts, demeurant 54 Cours Léopold - 54000 Nancy, né le 31/03/1959, Pharmacien biologiste, gérant de la SC ADM LAB.
- 56- SARL CERCOVAL représentée par Michel SEZALORI** : propriétaire de 25 parts, demeurant 121 rue du Président Wilson - 92300 Levallois-Perret, né le 04/01/1954, Expert-comptable et commissaire aux comptes.
- 57- SARL HERMES INVESTISSEMENT représentée par Nicolas SCHMITT** : propriétaire de 18 parts, demeurant 5 Rue Hippolyte Lebas - 75009 Paris, né le 20/11/1978, Dirigeant.
- 58- SAS I&D Informatique et Développement représentée par Daniel GRANGE** : propriétaire de 81 parts, demeurant La Bénévantière - 42330 Aveizieux, né le 25/05/1952, Ingénieur systèmes et Consultant SI.
- 59- SCI IMMOBILIERE DE L'AQUEDUC représentée par Pierre CLASQUIN** : propriétaire de 204 parts, demeurant 3 bis av Rapp - 78 340 Les Clayes sous-bois, né le 20/09/1971, PDG de G2mobility, Gérant de la Financière de l'Aqueduc, Administrateurs de sociétés.
- 60- SCI 3JV représentée par Jean-Jacques BONIN** : propriétaire de 30 parts, demeurant 7 chemin de Charvery - 69 380 Lissieu, né le 27/08/1947, Retraité du secteur bancaire.
- 61- SCI MARMITE représentée par Arnaud JAMET** : propriétaire de 205 parts, demeurant 80 bd des océanides - 44380 Pornichet, né le 19/09/1969, Président Exécutif Seris Security, société de sécurité aux entreprises.
- 62- SCI SGO USU représentée par Stéphane GOERLINGER** : propriétaire de 15 parts, demeurant 31 rue d'Estienne d'Orves - 92120 Montrouge, né le 21/07/1960, Ingénieur télécom, entrepreneur, gérant de sociétés.
- 63- STEREOT&P représentée par Pierre BONNIS** : propriétaire de 40 parts, demeurant 3 rue Jules Simon - 75015 Paris, né le 20/04/1985, Société Civile Immobilière.

Les huit candidats ayant remporté le plus grand nombre de voix sont élus pour une durée maximale de trois années. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En cas de refus de l'adoption de la cinquième résolution, le nombre susmentionné de huit sera porté à douze.

Septième résolution

Conformément à l'article 18 des statuts, l'assemblée générale fixe, sur proposition de la société de gestion à 4 000 euros la rémunération à allouer globalement au conseil de surveillance au titre des jetons de présence pour l'année 2015. Chaque membre du conseil de surveillance percevra des jetons de présence dont l'enveloppe annuelle est déterminée en assemblée générale et qui sera répartie entre les membres, prorata temporis, en fonction de leur présence aux réunions.

En cas de refus de la cinquième résolution, l'enveloppe globale sera ajustée proportionnellement au nombre de membres du conseil de surveillance élus.

Les membres du conseil de surveillance auront également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils auront au cours de l'exercice de leurs fonctions, sur présentation des pièces justificatives.

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

La société de gestion met en conformité les statuts à savoir l'article 18, avec l'article 422-200 du Règlement Général de l'AMF relatif aux modalités de nomination et renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et avec le Règlement intérieur de Conseil de Surveillance instauré.

Neuvième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance, décide de supprimer, à l'article 18 des statuts, la phrase suivante :

« Ensuite, afin de permettre un renouvellement des membres du Conseil de Surveillance aussi régulier et complet que possible dans chaque période de trois exercices, un tiers d'entre eux sera, tous les trois ans, soumis à l'élection de l'assemblée ordinaire. Pour la première application de cette disposition, le Conseil établira un ordre de sortie par voie de tirage au sort. »

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance, prend acte de l'adoption par le Conseil de Surveillance de son règlement intérieur en date du 3 février 2015 et décide de compléter l'article 18 afin de rajouter un dernier alinéa prévoyant l'existence d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance conformément aux recommandations du Code de Déontologie de place des SCPI (adopté par l'ASPIM) indiquant une condition de propriété d'un certain nombre de parts pour se porter candidat au conseil, rédigé comme suit :

« Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise et complète les droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la composition, la mission et le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur, adopté par le Conseil de Surveillance, est disponible sur le site internet www.scpicorumconvictions.com.

Conformément au règlement intérieur, le candidat au Conseil de Surveillance doit être propriétaire de quinze parts au minimum, et devra conserver au minimum quinze parts pendant toute la durée de son mandat et doit être âgé de moins de 70 ans au jour de sa nomination.»

Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance, décide de modifier l'article 12 des statuts relatif aux modalités d'exercice du droit de vote des nus-proprétaires et usufruitiers afin de préciser, en cas de démembrement des parts, la distribution des droits et pouvoirs des usufruitiers et nus-proprétaires comme suit :

La dernière phrase de l'article 12 « A défaut de notification d'un représentant, la Société de Gestion convoquera l'usufruitier en assemblées générales et le nu-proprétaire uniquement dans les cas de modification, transformation, dissolution ou liquidation de la société. » est désormais rédigée et complétée ainsi qu'il suit :

« A défaut de notification d'un représentant, la Société de Gestion convoquera l'usufruitier en assemblée générale ordinaire et le nu-proprétaire à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires (notamment concernant l'affectation des bénéfices) et au nu-proprétaire pour les seules décisions extraordinaires.

Concernant la répartition du bénéfice, le bénéfice social correspondant aux bénéfices courants, aux bénéfices exceptionnels afférents aux seules plus-values de cession de valeurs mobilières et au report à nouveau bénéficiaire, s'il est mis en distribution, reviendra exclusivement à l'usufruitier ; les bénéfices exceptionnels distribués, correspondant aux seules cessions d'éléments d'actifs immobilisés autres que des valeurs mobilières, reviendront au nu-proprétaire. En cas de dissolution de la SCPI, le boni de liquidation sera réparti entre l'usufruitier et le nu-proprétaire proportionnellement aux montants des sommes versées par chacun. »

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.

La Société de Gestion.

1500595